

## Lettre aux amis de Saint Amon

27 Juillet 2021



Saint Amon par le graveur Jacques Callot (1592-1635).

Chers amis,

Voici la 26<sup>ème</sup> lettre aux amis de saint Amon.

Vous y trouverez de quoi vous distraire durant cette période de repos. Le trésor de la cathédrale de Toul, le doyenné de St Amon et quelques-uns des droits relatifs à la forêt de Saint-Amon vous invitent à toujours rechercher et apprendre notre belle histoire locale.

Vous aurez corrigé de vous-même la coquille dans la salutation du curé de Puxe à son évêque, il faut lire CONSERVATION et non conversation. C'est le défaut de la transcription d'un manuscrit par reconnaissance vocale. Le logiciel se permet des fantaisies par des contrepèteries ou des jeux de mots. Il me faut relire plus attentivement les 322 pages du manuscrit. Mais je connais votre indulgence.

Je vous signale pour ceux qui ne seraient pas au courant que la cathédrale de Toul fête les 800 ans de sa construction. Outre les festivités, je voudrais mettre l'accent sur l'ouverture de la salle du Trésor de la cathédrale. Elle a été entièrement réaménagée et vous pourrez y voir dans les tiroirs d'un meuble aménagé à cet effet, le soulier liturgique de saint Amon ainsi que des reliques comme son cilice et des restes de vêtements liturgiques. C'est une bonne æuvre pour la connaissance du deuxième évêque de Toul. Voir page 4 du site https://www.lorraineaucoeur.digiflyer.net/1412-800-ans-cathedrale-de-toul-2021/

Je vous espère tous en bonne santé et restez sous la protection de saint Amon notre bon évêque. Bien fraternellement à vous tous,

Jean-Claude L'Huillier

### Doyenné de St Amon

Nos amis n'arrêtent pas de fournir des renseignements concernant les souvenirs de saint Amon<sup>1</sup>. J'avais l'information de l'existence d'un coffret des « saintes huiles » dans lequel figurait une indication « Doyenné de St Amon ». Il se trouve à la sacristie de Vézelise. Voilà le seul indice pour une enquête de plusieurs mois. Le seul renseignement sur Internet, un article de l'Est républicain du 20 avril 2002. Tout d'abord, rappelons que ces coffrets renferment trois petits contenant appelés « chrémeaux ». Les trois huiles sont différentes comme aussi leur usage.

Le récipient OI (Oleum infirmorum) contient l'huile des malades, qui, en cas de nécessité, peut être bénite par le prêtre au moment de la célébration. Elle est le signe sensible utilisé dans le sacrement des malades. Elle procure le soulagement de l'Esprit Saint.

<sup>1</sup> Un grand merci à Annette Laumon, au Père Beugin, au Père Henry et au Père Bombardier pour leur participation active. Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr



Le récipient OS (Oleum sanctum) contient l'huile des catéchumènes. Il donne la force du Saint-Esprit à ceux qui vont être baptisés et devenir les lutteurs de Dieu, à côté du Christ et contre l'esprit du mal. Cette huile peut être bénite par le prêtre avant qu'il ne l'utilise. Pour des raisons graves, l'onction d'huile des catéchumènes peut être omise au baptême.

Le récipient SC (Sanctum Chrisma) contient le saint chrême. C'est une huile parfumée, utilisée pour les onctions de consécration : après l'immersion ou l'aspersion baptismale, sur le sommet de la tête ; au moment essentiel du sacrement de la confirmation, sur le front ; après l'ordination épiscopale, sur le sommet de la tête du nouvel évêque ; après l'ordination sacerdotale, dans les paumes des mains du nouveau prêtre ; lors de la dédicace des églises et des autels, il est répandu sur les tables d'autel et sur les croix de consécration.

L'onction du saint chrême symbolise, en chacun de ces cas, la descente de l'Esprit Saint qui pénètre les êtres, comme l'huile imprègne profondément ce qu'elle touche. Elle fait participer les personnes, de façons diverses, à l'onction royale, sacerdotale et prophétique du Christ.

L'usage est de faire brûler de l'huile dans la lampe qui indique la présence du Saint-Sacrement au tabernacle.<sup>2</sup>

Pourquoi cette appellation « Doyenné de St Amon » ? La création des doyennés est très ancienne puisque cette organisation administrative du diocèse est déjà présente en 1402 dans le Pouillé de Toul.

Dans le manuscrit de la Bibliothèque Diocésaine de Nancy coté MB18, on y voit le découpage de l'évêché de Toul en « Archidiaconés » qui se déclinent eux-mêmes en « doyennés » qui gèrent l'organisation des paroisses.



Pouillé de Toul de 1402. BDN cote MB 18. Copie du XVIIIème siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Source: Dom Robert Le Gall – Dictionnaire de Liturgie © Editions CLD

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr
Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2ème évêque de Toul.

Il est à noter que l'archidiaconé gère également un certain nombre de paroisses mais aussi de collégiales. Par exemple, les paroisses de Favières (Faveriia) Vézelise (Vizelelezia), Vaudémont (Vaudemonte) font parties du doyenné de « Sainctoix » qui compte 51 paroisses. Lui-même fait partie de l'archidiaconé de Vittel (Vitello) avec les doyennés de Vittel, Neufchâteau, Châtenois, Bourmont.

Tout cela a bien varié dans le temps suivant la création de l'évêché des Vosges et la création de l'évêché de Nancy et de Toul, entre-autres.

D'après les archives de l'évêché, en 1959 le doyenné de Vézelise fait partie de l'archidiaconé de la région de Nancy. Il n'y a plus de doyenné du Saintois.

En 1961, juste avant le Concile Vatican II, l'archiprêtré de Vézelise est responsable des doyennés de Vézelise, de Bayon, de Neuves-Maisons et du Saintois.

En 1993, sous l'épiscopat de Monseigneur Jaeger, sont créées les « zones pastorales ». Celle de Vézelise est composée des doyennés de Vézelise, de Bayon et du Saintois (en 1986, il était orthographié Xaintois).

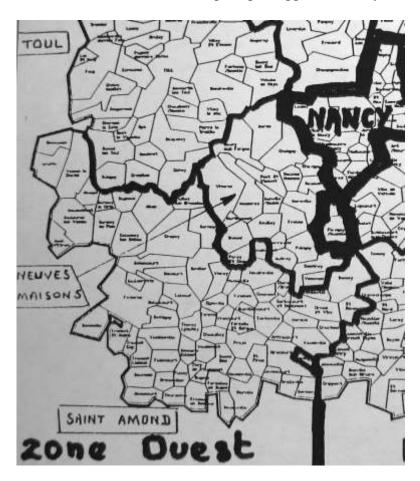
C'est en 1994 que la « zone pastorale ouest » est créée avec **le doyenné de Saint Amon** avec quatre ensembles paroissiaux : de l'Aroffe, de Vézelise, du Haut-Madon et un sans nom.

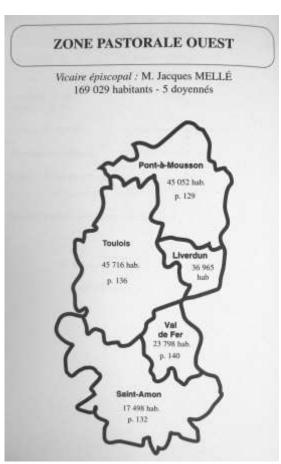
En 1997 on lui ajoute un nouvel ensemble paroissial.

En 2002 et 2003 le doyenné de Saint Amon est en charge de trois nouvelles paroisses.

En 2004, suite au manque de prêtres actifs et à la raréfaction des vocations, un nouveau découpage est fait pour la « zone pastorale ouest » ainsi que de nouvelles paroisses avec de nouvelles appellations. La nouvelle paroisse « Bienheureux Frédéric Ozanam » nouvellement créée est versée dans le doyenné de Toul. La « zone pastorale ouest » est alors composée de cinq doyennés, dont le Saintois et le Val de fer.

Enfin en 2011 un décret épiscopal supprime les doyennés au profit des secteurs pastoraux.





Projet de découpage du diocèse en « zones pastorales » à gauche, au propre à droite. Ente 1994 et 2004.

Tous ces renseignements sont tirés des « annuaires du diocèse de Nancy et de Toul ». Nous y trouvons en plus, le nom des paroisses, les prêtres en charge, la population.

Ce qui m'a étonné dans cette recherche, c'est la disparition de ces évènements dans la mémoire locale. Il a fallu tout de même interroger de nombreuses personnes pour avoir cet historique du doyenné de Saint-Amon. L'auteur du projet a dû se faire rappeler à l'ordre par un confrère car le « D » à la fin de saint Amon a été supprimé, comme il se doit.

Nous avons poussé un peu plus loin notre recherche pour savoir pourquoi le choix de nom de saint Amon. C'est l'abbé Henry, ancien curé de l'ensemble paroissial de l'Aroffe, qui nous a précisé que la présence du deuxième évêque de Toul dans le bois de Saint Amon avait tout naturellement sa place comme protecteur de ce doyenné.

Le principal n'est-il pas d'avoir un jour une réponse.

« Cherchez et vous trouverez » Saint Matthieu 7 : 7-11.

#### Quelques droits relatifs au lieu de St Amon

Nous aurons l'occasion de reparler de Nicolas Fremy chantre, géomètre, arpenteur et amoureux du Saintois. Il est l'auteur de nombreuses cartes en couleur et de l'ouvrage qui se trouve à la Bibliothèque de Rouen coté Ms Martainville 110.

La réouverture des Archives Départementales de Meurthe et Moselle dans les prochains mois devrait compléter notre étude. Mais un avant-goût de ce qui vous attend sera toujours un plaisir de pris ou de prix.



Extrait de la carte de la gruerie de Vaudémont (Bibliothèque de Rouen coté Ms Martainville 110)

#### Droit de Past à St Amon. (Orthographe respectée)

Les fermiers de St Amon présent et avenir sont obligés de paier par chacun an, cinq gros dix deniers au sieur gruier dudit comté, à cause du lieu de leurs résidence, et de ce qui despend de ladite métairie; outre le past, et dinér quil luy doit donner, de mesme qu'à tous les forestiers desdits bois de Hey, le dimanche de la Trinité, le tout suivant lenoncé de tous les anciens comptes de la grurie, et nottamment par celuy de 1562, 1573, 1593, 1613 et 1627.

#### Droit de feste à St Amon. (Orthographe respectée)

Les garçons du village de Fabvieres, seuls ont droit (en obtenant la permission de monsieur le gruier) de pouvoir mener la feste annal à St Amon. Le jour de la Trinité de chacune années, à charge et condition par eux de paier par une seule main, à la recepte de la grurie, trois gros, douze deniers aussy par chacun an, le tout suivant qu'il est énoncé par les anciens comptes de la gruerie.

Nous ne connaissons pas l'origine de ces coutumes mais il y a sûrement une raison bien précise.

#### Recherches sur les premiers successeurs de St Mansuy. Manuscrit de l'Abbé Demange. (CELT 996.17)

(8621)

Authentique de plusieurs Reliques Des Saints évêques de Toul Vénérées à la Cathédrale de Nancy

#### 27 septembre 1790

Petit parchemin oblong à peu près des dimensions d'un feuillet in-12<sup>3</sup>. Au revers le sceau du chapitre noble de la cathédrale de Toul : sur champ de gueules les cailloux de Saint Etienne posés deux et un ; la Croix à huit branches pommetées<sup>4</sup> surmontée d'une couronne de baron ; pour légende : sigillum nobilis capituli Tullensis.

Nous chanoines soussignés, certifions qu'en vertu d'un décret du chapitre en date du onze juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, nous avons extrait du trésor de notre église et donné à Claude Barthelemy<sup>5</sup>, vicaire général du diocèse d'Embrun, chanoine de Toul notre confrère,

- 1. Une partie d'une côte de Saint Gérard et le haut bout de l'os du bras de Saint Amon ;
- 2. (Dans le manuscrit de l'Abbé Demange, on passe du 1 au 3, il n'y a pas de 2)<sup>6</sup>
- 3. Un fragment de la mâchoire de Saint Gauzelin
- 4. Une parcelle de l'omoplate de Saint Mansuy

Tous les quatre autrefois évêques de Toul et honorés comme saints dans l'Église de Jésus-Christ.

En foi de quoi, nous lui avons donné ces lettres et y avons fait apposer le sceau de notre chapitre à Toul ce 27 septembre 1790

Sirejean chanoine président.
Par mandement : Simon secrétaire du chapitre.

A Mr. Barthelemy chanoine: 1: Te d'. Gérard une parte

Te coste et le haut bout re l'os re son bras. 3: un fragment

Te machoire re d'. Gauzelin. 4: un pen re l'omoplate re

St. Manoni.

Original de la transcription de l'acte ci-dessus contenu dans le dossier d'archives de l'évêché déposé au AD 54 cote 50JI472. Le deuxièmement n'existe pas non plus. La rédaction est un peu différente.

Sur une autre copie figure un deuxièmement : « Un fragment de la machoire de St Gauzelin » qui est au  $3^{\circ}$  de la transcription cidessus. Pour le premièrement , il est noté : « de Saint Gérard une partie de coste et le haut bout de l'os du bras de son bras ». On ne parle plus de saint Amon. Il faudrait retrouver l'original pour s'assurer du véritable texte.

<sup>3</sup> In-douze : pliage 4 fois/ 12 folios/ 24 pages imprimables (abr. : in-12, in-12mo/ dim. : entre 17,5 et 20 cm de haut). Comme un format de livre de poche. *Source Wikipédia*.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Croix bourdonnée ou pommetée : qui a les extrémités tournes et arrondies comme les bourdons des pèlerins, c'est-à-dire terminées par de petites boules. Abrégé méthodique de la science des armoiries Maigne 1885.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Claude Joseph BARTHELEMY. RO: né le 23 avril 1798 à Saxon de Jean Barthélémy et Agnès Ruffier. Ordonné le 21 septembre 1822. Tonsure: 16 mai 1818. Vicaire à Thiaucourt: de suite. Curé à Viéville-en-Haye: juillet 1826. Chanoine honoraire: 3 juin 1854. Décédé le 11 novembre 1869. Dictionnaire BDN

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> C'est là qu'on observe les difficultés quand le texte de l'authentique ne correspond pas à la description au moment du partage du 11 juillet 1790, à quelques mois d'écart puisque cet acte est du 27 septembre 1790.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

(8622)

#### Procès-verbal de visite des reliques Des Saints évêques de Toul Par M. Sirejean

31 mai 1810

Double feuillet in-4°; l'acte occupe seulement la première page. Il est scellé de deux cachets sur cire rouge; le premier parait représenter un cerf passant au bas

d'un écu couronné d'une couronne de baron ; sous l'écu apparait la croix du chapitre de Toul. Le deuxième est le chiffre de Simon secrétaire du chapitre ; d'un côté de l'écu est une levrette et de l'autre une sorte de colonne cannelée ; une guirlande retombe du haut de l'écu.

Nous soussignés Charles Louis Sirejean, prêtre chanoine honoraire de l'église cathédrale de Nancy, ancien titulaire de celle de Toul, et Louis Simon aussi prêtre dans la communion de monseigneur l'évêque de Nancy, autrefois bénéficier de l'église cathédrale de Toul, secrétaire du chapitre jusqu'au moment de sa dissolution, et greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Toul, en exécution des pouvoirs à nous délégués par le décret de monseigneur l'évêque de Nancy, en date du vingt-quatre du courant, avons procédé à l'ouverture d'une boite 7 de sapin croisée d'un petit ruban de fil blanc, scellé à chaque extrémité du sceau du ci-devant évêque de Toul et y avons trouvé six enveloppes de papier blanc scellées chacune du sceau dudit évêché de Toul, énonçant sur leurs étiquettes les reliques qu'elles contiennent, telles qu'elles avaient été faites, lors de la concession qu'en avait obtenu Monsieur Barthelemy le vingt-sept septembre 1790 dont nous avons (8623) trouvé le brevet original en parchemin signé Sirejean, chanoine, président, contresigné Simon, secrétaire, et scellé du petit sceau du chapitre de Toul, après avoir reconnu l'intégrité des dites enveloppes, ainsi que du sceau dont chacune est empreinte, ainsi que le brevet de concession, avons replacé le tout dans la même boite de sapin de figure ovale, l'avons recroisée du même ruban de fil blanc, dont elle l'était lors de l'ouverture que nous en avons faite, y avons apposé en cire rouge le cachet dont nous nous servons ordinairement, en avons dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à Monseigneur l'évêque de Nancy à qui nous avons l'honneur de certifier l'exactitude de notre opération que nous avons faite avec le respect qu'elle mérite.

> À Toul le trente un mai de l'an mil huit cent dix Sirejean chanoine honoraire.

> > † Simon.

-

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Écrit « boëte » sur le manuscrit Demange.

#### Ordonnance de Mgr. D'Osmond, évêque de Nancy Pour la visite précédente des Reliques Des Saints évêques de Toul. 24 mai 1810

Cette pièce et la suivante sont sur un feuillet in-4°
Le verso encadré d'un double filet, en haut le sceau imprimé de Mgr. D'Osmond; écu pointu au chiffre du prélat sur champs d'azur; au revers le sceau du prélat imprimé en noir; ce sceau est octogone, l'écriture des deux pièces est de la même main; entête imprimé. (8624)

Antoine-Eustache par la miséricorde divine et la grâce du St Siège apostolique, évêque de Nancy, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Sur l'avis qui nous a été donné qu'il existait entre les mains de M. Sirejean, prêtre et chanoine honoraire de notre église cathédrale, ci-devant chanoine de celle de Toul, une boite scellée et cachetée, dans laquelle se trouvent incluses plusieurs reliques que l'on dit avoir été autrefois exposées à la vénération publique dans l'église cathédrale de Toul et en avoir été retirées (pour être renfermées dans ladite boite) à l'époque de la Révolution de France, afin de les soustraire à la profanation dont elles étaient menacées.

Considérant que pour alimenter la piété et la dévotion envers les saints, il serait à propos que ces reliques fussent de nouveau exposées à la vénération des fidèles et qu'il est nécessaire pour cela de constater leur identité et authenticité,

Nous avons nommé et par ces présentes nous nommons Messieurs Sirejean dépositaire cidessus désigné et Simon prêtre de notre diocèse résidant à Toul et attaché autrefois à son église cathédrale, à l'effet de reconnaitre les sceaux de ladite boite, de l'ouvrir et de vérifier les Reliques dont il s'agit ; ils dresseront procès-verbal de la reconnaissance qu'ils auront faite et de l'état des reliques qu'ils y auront y trouvées, le signeront, y apposeront le ou les cachets dont ils se seront servis pour clore et fermer de nouveau ladite boite, et nous en enverront copie également signée d'eux et revêtue des même sceaux, afin que nous puissions sur leur rapport juger si elles et doivent être exposées à la vénération publique.

Donné à Nancy, sous notre seing, notre sceau, et le contreseing (8625) du secrétaire de notre évêché, le 24 mai 1810

† Ant. Eust. Ev. De Nancy Par Monseigneur Gallois, secrétaire

# Ordonnance de reconnaissance d'authenticité Pour les même Reliques 20 novembre 1810

Antoine-Eustache par la miséricorde divine et la grâce du Saint Siège apostolique, évêque de Nancy, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Vu le procès-verbal dressé par Messieurs Sirejean, ancien chanoine titulaire de l'église cathédrale de Toul, aujourd'hui chanoine honoraire de la nôtre et Louis Simon aussi prêtre de notre diocèse et autrefois bénéficier<sup>8</sup> de la susdite église, lesquels nous avions nommés par ordonnance du 24 mai dernier nos commissaires à l'effet de constater l'authenticité des Reliques incluses dans la boite scellée et cachetée dont ledit M. Sirejean était le dépositaire et de nous assurer si elles étaient véritablement du nombre de celles qui avaient été autrefois exposées à la vénération publique dans l'église cathédrale de Toul.

Considérant que de ce procès-verbal il résulte que l'on ne peut former aucun doute sur cette identité, que la boite n'avait souffert aucune (8626) altération et n'avait point été ouverte depuis le moment où ces saintes Reliques y avaient été déposées ;

Considérant encore que pour alimenter la piété et la dévotion envers les Saints, il est à désirer qu'elles soient de nouveau exposées à la vénération des fidèles :

Nous avons permis et par ces présentes nous permettons à M. Sirejean dépositaire de la boite où elles sont contenues d'en extraire des portions pour les donner à quelques églises qui pourraient lui en faire la demande. Et pour ce faire, il aura soin de s'associer chaque fois quelqu'un de messieurs les ecclésiastiques de Toul, en présence duquel, vérification faite des cachets de la boite, il les rompra, extraira ce qui lui aura été demandé, la refermera, ayant soin d'en sceller de son cachet et de celui de l'ecclésiastique présent, les extrémités du fil croisé qui la ferme.

De tout quoi, il sera dressé procès-verbal signé des deux commissaires et revêtu des sceaux apposés à la boite.

La relique extraite sera remise à celui qui l'aura demandée avec copie de ce procès-verbal signée de ceux qui auront fait l'extraction et dans laquelle il sera fait mention de la permission que nous donnons aussi par les présentes d'exposer ces Reliques à la vénération des fidèles.

Donné à Nancy, sous le seing d'un de nos vicaires généraux, notre sceau, et le contreseing du secrétaire de notre évêché le 20 novembre 1810.

Bernard Vic. Gen.

Par mandement

Gallois, secrétaire.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Celui qui possède un ou plusieurs bénéfices ecclésiastiques

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

(8627)

Procès-verbal d'extraction de quelques Reliques
Des Saints Mansuy. Amon. Gérard. Gauzelin
De la boite contenant ces mêmes Reliques en quantité plus considérables
Par Messieurs Sirejean et Simon
10 novembre 1811

Feuillet in-4°, le verso en blanc, deux sceaux sur cire rouge : celui de M. Louis Simon, consistant en un écusson ovale aux deux lettres L et S,

couronné d'une guirlande et appuyé après une colonne cannelée et celui de M. Sirejean à ses armes : d'azur à la face d'or brochant sur le tout et mise en pointe de l'écu, et couronné d'une couronne de baron.

Cejourd'hui dix novembre de l'an mil huit cent onze, nous soussignés Charles Louis Sirejean, prêtre dans la commission de Monseigneur l'évêque de Nancy, ci-devant chanoine titulaire de l'église cathédrale de Toul, aujourd'hui chanoine honoraire de celle de Nancy, résidant à Toul, en exécution de l'ordonnance de mon dit seigneur, en date du vingt novembre 1810, par laquelle il nous autorise à extraire de la boite dans laquelle sont renfermées plusieurs reliques autrefois exposées à la vénération des fidèles dans ladite cathédrale de Toul, dont le dépôt nous a été confié lors de la dissolution du chapitre de la dite église, et qui dans le principe était scellée du sceau de monseigneur de Champorcin, dernier évêque de Toul et de celui du chapitre, des parcelles pour en gratifier des personnes pieuses qui nous ont témoigné le plus vif désir d'en obtenir pour les honorer et satisfaire leur dévotion, avons appelé près de nous le sieur Louis Simon, prêtre résident à Toul, aussi dans la commission de Monseigneur (8628) l'évêque de Nancy, autrefois bénéficier de la dite cathédrale de Toul et secrétaire du chapitre, et en sa présence et à sa participation avons procédé à la reconnaissance de la dite boite et après vérification de l'intégrité des sceaux, dont nous l'avions cachetée le vingt-quatre mai mil huit cent dix, en avons fait l'ouverture et avons extrait les différents morceaux qu'elle contient et qui tous sont étiquetés suivant leurs différentes espèces :

Une parcelle d'une côte de Saint Gérard, une parcelle de la mâchoire de Saint Gauzelin, une parcelle de l'omoplate de Saint Mansuy, une parcelle du bras de Saint Amon.

Ces quatre parcelles réunies chacune dans un rouleau vert et ensuite enveloppées chacune dans un morceau de papier blanc que nous avons scellé en cire rouge de l'empreinte de nos cachets respectifs, lesquels sont imprimés en bas du présent procès-verbal pour en assurer l'authenticité; avons ensuite replacé dans la même boite les différents morceaux de Reliques dont ont été extraites les parcelles susdites, l'avons refermée et croisée d'une faveur bleue aux deux extrémités de laquelle nous avons apposé en cire rouge nos cachets tels qu'ils sont au bas du présent procès-verbal que nous avons signé l'un et l'autre à Toul, les jour et an susdits pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur des Saints.

L. Sirejean, Ch. Simon. Sceau de 
†

M. Simon M. Sirejean

(8629)

#### Authentique d'une relique De Saint Amon (e coxa) 25 septembre 1801

Un feuillet oblong en-4°. La fin de l'acte sur le verso : sceau de l'évêché aux trois vertus théologales.

Nos infrascripti ad diæcesim Nanceiensem administrandam a reverendissomo Anna-Ludovico-Henrico de la Fare episcopo nostro, propter fidem catholicam exule delegati, pro concessa nobis ab illo facultate, testamur partem unius e coxis S. Amonis episcopi Tullensis, olim a dicto Reverendissimo de la Fare episcopo Nanceiensi in arcula ovata lignea sub episcopali sigillo fuisse reconditam; testamur pariter extitisse authenticum a dicto reverendissimo episcopo datum, hujus sacræ reliquiæ veritatem confirmans. Porro persecutionis atrocis tempore a <u>Jacobinis</u> exagitatæ contra religionem catholicam et res(manque)<sup>9</sup> cum homines nefarii terrores indesinenter commoverent et mala quælibet minitarentur omnibus piis et probis, prædictum authenticum, ne fieret causa mortis illius penes quem (8630) deprehenderetur combustum fuit, et prædicta Reliquia cum suo reliquiairis in profundo occultata; hæc deinde integro statu salvisque sigillis reperta a nobis diligenter et accurate fuit recognita. Itaque os illud e S.Amonis coxa ex arcula prædicta, jam tum minus decora deprompsimus, et illud reposuimus filoque aureo stabilivimus super pannum bombycinum rubeum sum. Depictum auro argento, sericis atque bracteolis ornatum, chartæ spiniori affinum et sic inclusimus in capsula cuprea ovata retrorsum inaurata quam ab anteriori parte præcludit vitrum planum fixum et immobile; a posteriori parte occludit axiculus cuprens, firmiter stabilitus et quem ne audentius disturbari queat adstrinximus funiculis sericis cilicibus sigillo diæcesis Nanceiensis obsignatis.

Quam quidem Reliquiam sacram in <u>authentico</u> de quo <u>supra</u> venerationi fidelium exponere licitum fecerat idem Reverendissimus Nanceiensis episcopus ; quod permissum a nobis, nomine quo agimus et quantum necessitas exigit renovatur.

In quorum omnium fidem, præsentibus unius nostrum chirographo subcriptis, prædictum diæcesis Nanceiensis sigillum apposuimus.

Nanceii Anno Domini millesimo octingentesimo primo, die vero mensis septembris vigesimo quinto.

†
Place du sceau

G. Mollevaut<sup>10</sup> D.T<sup>11</sup>. prov gen.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2ème évêque de Toul.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Le manque est aussi présent sur la copie du document dans le dossier d'archives de l'évêché déposé au AD 54 cote 50JI472 <sup>10</sup> Gabriel MOLLEVAUT. Semaine religieuse 1885, XXII : né le 6 février 1741 à Jouy-sous-les-Côtes d'Antoine Mollevaut,

avocat à la Cour Souveraine de Nancy et juge-seigneurial de Jouy, et Marie-Anne Mengeot. Etudes au collège de Pont-à-Mousson alors tenu par les Jésuites. Séminaire de Toul. Ordonné le 20 septembre 1766 à la Cathédrale de Toul. Vicaire à Ligny-en-Barrois. 19 janvier 1771 : curé de Saint Vincent-Saint Fiacre, paroisse des Trois-Maisons. 1784 : administre l'hospice de Boudonville. 1790 : accepte de présider l'assemblée primaire aux Cordeliers pour le choix des juges de Nancy et en cette qualité, prête le serment civique. Mais il refuse de prêter le serment constitutionnel le 21 janvier 1791. Il émigre à Trèves où il reste deux ans. Il quitte Trèves le 31 juillet 1794 pour Munster où il rejoint l'abbé Guerre, curé d'Amance et ancien vicaire des Trois-Maisons. En juin 1795, il rentre en compagnie de Mr Elie, son vicaire, à Nancy où ils exercent leur ministère clandestinement jusqu'à la signature du concordat en 1802. Janvier 1803 : nommé curé de Ligny-en-Barrois. Mais il tombe malade et meurt le 12 mars 1803.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Docteur en théologie.

(8631)

#### Authentique d'une relique de Saint Amon (e coxa) 4 février 1802

Un feuillet oblong en-4°. Papier bleuâtre : sceau de l'évêché aux trois vertus théologales ; verso en blanc

Nos infrascripti ad diæcesim Nanceiensem administrandam a reverendissimo Anna-Ludovico-Henrico de la Fare episcopo nostro, propter fidem catholicam exule delegati, pro concessa nobis ab illo facultate, testamur partem satis notabilem e coxis S.Amonis episcopi Tullensis, ad nos certam et indubiam pervenisse extracta vempe est certo certius e capsa jampridem olim venerationi fidelium exposita in Ecclesia Cathedrali Tullensi.

Cuique autem alligavimus filum sericum coloris viridis quodque firmavimus sigillo diæcesis Nanceiensis cum ista inscriptione retrorsum : S.Amonis episcopi Tullensis.

Quam quidem sacram Reliquiam, nomine quo agimus et quantum necessitas exiget, venerationi fidelium exponendi licentiam renovamus et concedimus, dum modo in capsa decenti reverenter collocata rit. (8632)

In quorum omnium fidem præsentibus nostro chirographo subcriptis prædictum diæcesis Nanceiensis sigillum apposuimus.

Nanceii Anno Domini millesimo octingentesimo secundo, die vero mensis februarii quarto.

† Jacquemin<sup>12</sup> Prov. Gen. G. Mollevaut D.S. prov gen. Place du sceau

\_

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Jean-François JACQUEMIN. Semaine Religieuse 1894. Né à Nancy le 1<sup>er</sup> mai 1759 sur la paroisse Saint-Epvre. Séminaire de Nancy. Précepteur chez Mr Bénaménil, conseiller au parlement de Nancy. Ordonné le 14 juin 1783. Nommé curé de Clévant (Metz), il devient administrateur de Saint-Remimont en 1783 et ne rejoint sa cure qu'en 1784. 1787 : curé de Bouxviller, puis de Morhange. Refusant de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, il émigre en Allemagne. Il sera successivement à Manheim, Erfurth, Neubourg, Deggendorf, Ratisbonne. Fin 1797, il devient chapelain du comte d'Arco au château de Koelenbach. Rentré en France après le Concordat, il retrouve sa paroisse de Morhange. Mai 1803 : curé de Mézières (Ardennes) et chanoine honoraire. Décédé le 26 mai 1813.

#### Authentique d'une relique de Saint Amon

11 septembre 1805
Sous le même numéro que l'acte précédent, un autre acte calqué sur le précédent, signé par M. Henrion, curé de Saint Nicolas et scellé de son sceau. Il est au recto d'un feuillet oblong, un peu plus court que le précédent, et d'un papier un peu moins bleuâtre. J'en donnerai seulement le

commencement et la fin.

Ego infrascriptus Rector ecclesiæ parochialis S.Nicolai de Portu diæcesis Nanceiensis, testor O ...... Cum ista inscriptione retrorsum <u>S. Amonis episcopi Tullensis.</u>
In quorum omnium fidem, præsentibus meo signo subscriptis prædictum sigillum apposui.

Anno Domini millesimo octingentesimo quinta die vero mensis septembris undecimo.

C. Henrion

† Place du sceau

I Commission de Mgr. de Champorcin, évêque de Toul. À M. Voyart, curé de Praye, pour la translation de Reliques des Saints Gérard et Amon, évêques de Toul. 28 octobre 1790.

Papier oblong, mesurant 0,25 sur 0,20m. Entête imprimé avec les armes du prélat, sceau plaqué aux mêmes armes, à l'angle inférieur gauche. La pièce suivante, N°2, commence au bas du recto et remplit le verso de la même feuille.

†

Etienne François Xavier, par la grâce de Dieu, et l'autorité du S. Siège apostolique, évêque comte de Toul, prince du S. Empire, au Sieur Voyart, curé de Praye, salut et bénédiction en N.S.<sup>13</sup>

Nous vous commettons par ces présentes, pour faire en présence de deux témoins dignes de foi, l'ouverture d'une boite contenant des reliques de Saint Gérard et de la sandale de Saint Amon, évêques de Toul, et la translation d'icelles dans un reliquaire propre et décent préparé à cet effet ; desquelles ouverture et translation dresserez procès-verbal qui sera signé de vous et de vos deux témoins et scellé de votre cachet ; permettons ensuite l'exposition des dites reliques à la vénération des fidèles. (8634)

Donné à Toul sous le seing de notre vicaire général le vingt-huit octobre mil sept cent quatre-vingt-dix.

† Place du sceau

de Jumilly vicaire général Par Monseigneur Guillaume

II Reconnaissance des Reliques susdites par Benoît Costaz. Nancy 20 septembre 1812

Sceau ovale sur cire rouge aux armes du prélat. À l'angle inférieur gauche du verso

Benoît Costaz, nommé à l'évêché de Nancy, administrateur épiscopal du diocèse, baron de l'empire, à tous ceux qui ces présentes verront, salut en N.S.

La commission dont il est parlé dans l'ordonnance épiscopale d'autre part n'ayant pas été remplie, par suite des circonstances orageuses qui sont survenues à l'époque où elle fut rendue et la boëte dont il est parlé, nous ayant été remise, cejourd'hui bien scellée et fermée, nous en avons en avons reconnu les sceaux qui étaient parfaitement bien conservés et véritablement ceux qui étaient propres à M. de Jumilly, vicaire général de l'ancien diocèse de Toul. Les ayant rompus, nous avons ouvert la boëte et nous y avons trouvé un petit ossement détaché d'une vertèbre, et un petit morceau triangulaire de cuir avec une attestation de M. Pallas, ancien chanoine de la cathédrale de Toul, portant que l'os était une partie du (sic) vertèbre de Saint Gérard, et le cuir, un morceau de la sandale (8635) de Saint Amon l'un et l'autre évêques de Toul.

Comme ledit M. Pallas, fut un des trois chanoines de la dite Église cathédrale entre les mains desquels le chapitre de Toul avait remis dans ces circonstances les saintes Reliques qui étaient conservées et vénérées dans l'Église cathédrale de Toul, avec le pouvoir d'en faire la distribution aux églises et personnes qui en demanderaient, que celles de Saint Gérard et de Saint Amon étaient de ce nombre, et que M. Pallas était un personnage vénéré et incapable de tromper, surtout en pareille matière, nous ne doutons nullement que les reliques que nous venons de décrire ne soient vraiment de ces deux Saints évêques et en conséquence nous

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Notre Seigneur

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2ème évêque de Toul.

permettons par les présentes de les exposer à la vénération publique dans l'église de Praye, diocèse de Nancy, à laquelle M. de Jumilly en avait fait don.

Donné à Nancy sous notre seing et notre sceau, le 20 septembre 1812.

† B. Costaz évêque nommé de Nancy, administrateur épiscopal du diocèse. Place du sceau.

III Attestation de M. Voïart, ancien curé de Praye en renvoyant les reliques susdites. 1<sup>er</sup> septembre 1812.

Feuillet papier in°4, sans sceau, timbre impérial.

J'ai l'honneur de certifier à Monseigneur l'évêque de Nancy (8636) et à quiconque il peut appartenir, que la petite boëte de sapin de couleur violette cy-jointe qui doit contenir les reliques de Saint Gérard et de Saint Amon, évêques de Toul, est celle que Monsieur de Jumilly alors vicaire général du diocèse de Toul, me fit remettre par l'ancien curé de Chaölley 14, qu'elle est restée intacte sans avoir été ouverte, que les scellés qui l'environnent et le cachet sont identiquement ceux que ledit Monsieur de Jumilly y a apposés et qui ont été fidèlement conservés, en foi de quoi je me suis soussigné.

À Chaumont Haute-Marne le premier septembre 1812.

Voïart ancien curé de Sion et de Praye.

IV Procès-verbal de translation des Reliques susdites de la boite de sapin dans un buste reliquaire. Praye 6 mai 1813.

Double feuillet in-4°, papier fort teinté bleu; à la marge inférieure gauche, empreinte sur cire rouge d'un cachet ovale portant les initiales M. B entrelacées; a été apposé à contre-sens, c'est-à-dire le haut en bas.

Ce jourd'hui, six mai mil huit cent treize, nous soussignés commissaires nommés par l'ordonnance épiscopale inclue dans le reliquaire, en date du vingt septembre mil huit cent douze : les sieurs Charles L'Huillier, président de la fabrique, Jean Carel l'ainé, Jean Marchal et Jean-François Jeandel, tous trois fabriciens présents et témoins ; avons extrait de sa boëte sous le sceau épiscopal pleinement conforme à celui apposé à la susdite ordonnance, la Relique qui est une partie (8637) du (Sic) vertèbre de Saint Gérard, évêque de Toul, et de plus une partie de la sandale de Saint Amon, évêque de Toul ; et avons placé ces reliques dans un reliquaire ayant la forme d'un buste de S.Gérard, fermé par derrière par une petite porte sur laquelle nous avons apposé notre sceau semblable en tout à celui également au bas des présentes.

Fait dans l'église paroissiale de Praye, les jour, mois et an susdits, et signé de nous, ainsi que des témoins, de même que le double du présent acte déposé dans les papiers de la fabrique.

Bretonache<sup>15</sup>, prêtre desservant Diarville -- Thouvenin<sup>16</sup>, prêtre desservant Gugney -- Vaultrin<sup>17</sup>, desservant Praye -- G. Baraban<sup>18</sup>, prêtre desservant Saint Firmin -- C. Lhuillier -- J.F. Jeandel -- J. Carel -- J. Marchal. --

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Chaouilley

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Jean Claude BRETONEICHE. RO : né le 16 mars 1737 à Diarville. Curé de Diarville le 1<sup>er</sup> Pluviose An XI. Mort le 31 mai 1829 à Diarville.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Jean François THOUVENIN. RO. Né le 14 juillet 1767. 19 décembre 1819 : curé à Gugney. A quitté le diocèse le 1<sup>er</sup> novembre 1825 pour St Dié.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Charles VAUTRIN. RO. Né le 20 juin 1757. 1<sup>er</sup> germinal an XI : curé à Praye-s-V. Dessert en même temps Chaouilley. A quitté le diocèse : « vagué ».

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Charles Joseph BARABAN. RO: né le 19 novembre 1754. Ordonné en septembre 1778. Curé de St Firmin le 1<sup>er</sup> Pluviose An XI, mort à St Firmin le 2 avril 1833. Constantin: Curé de St Firmin. Martin III: 76, 92 note 6, 118, 388, 389 note 1. Œuvre: Le Bon Catholique, 1791, 1796.